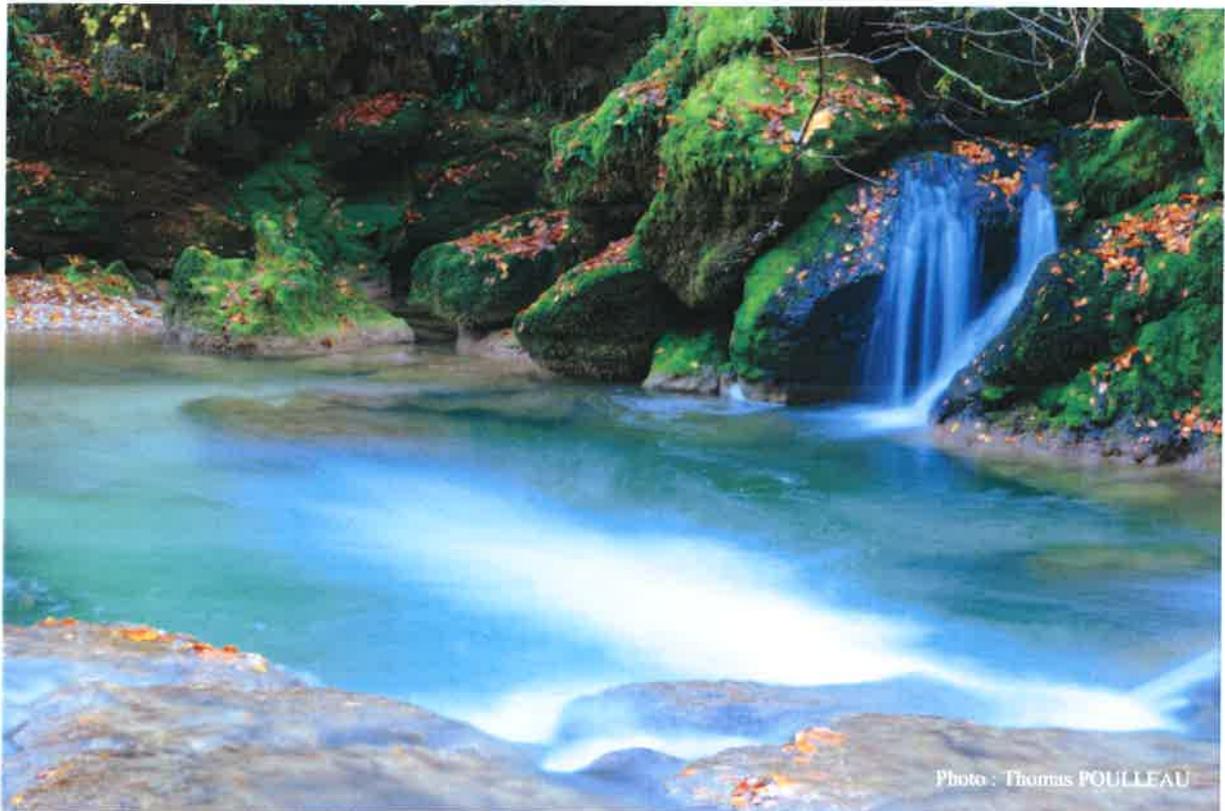


# ASSEMBLEE GENERALE



« La Loue à Mouthier »

**FEDERATION de PECHE et de PROTECTION du MILIEU  
AQUATIQUE du DOUBS**

**A GONSANS LE DIMANCHE 06 MARS 2016**

**ORDRE du JOUR**  
*de*  
***l'Assemblée Générale***  
**2015**

**9 heures**

*Ouverture de l'Assemblée Générale*

*Mot d'accueil du Président fédéral*

*Rapport moral du Président fédéral*

*Rapport de la Commission « Finances »*

*Rapport des Vérificateurs aux Comptes*

*Rapport des différentes Commissions et Rapports Techniques*

*Rapport des Pollutions et Infractions*

*Réponses aux questions posées par les AAPPMA*

*Interventions des personnalités*

*Remise des médailles*

**12 heures 30**

*Clôture de l'Assemblée Générale*

**13 Heures**

*Repas*

# Hommage



### Michel MESSENS

La démission de l'ancien Président Eric LEPAUL, le 18 janvier 2006, a porté Michel MESSENS à la mission de diriger l'AAPPMA de Cussey-Etuz.

Très vite, Michel a montré son esprit d'initiative et fait valoir son dynamisme à faire évoluer l'AAPPMA et les projets, essentiellement dans trois directions : la gestion des effectifs (ce qui a rejailli sur la réciprocité départementale), l'initiation des jeunes scolaires, et une vitrine ; la vitrine c'est l'acquisition, dès fin 2006, d'un terrain en bordure de l'Ognon, puis la construction d'un chalet de pêche, à la fois lieu de réunion des administrateurs du cru, site d'initiation des jeunes - endroit de convivialité ! - Une réunion de la Commission Réciprocité y a même eu lieu ! L'inauguration de ce site unique sur la vallée de

l'Ognon a été à la hauteur de l'enjeu et encore dans toutes les mémoires... Michel MESSENS, avait signé là une partie de son œuvre, une petite partie...

Michel était venu s'installer au bord de l'Ognon en 1976 et a rapidement mis le « pied à l'étrier » de la « chose halieutique ». Pêcheur de carnassier émérite, il ne manquait pas de narrer à qui voulait l'entendre ses mémorables « parties de pêche au sandre ». Dans cet esprit, il a géré l'achat et la location de barques pour pêcheur averti, une initiative de plus à saluer pour l'innovation, un concept qui lui doit son nom (il a créé en particulier le « dimanche à la pêche » où plus de 100 jeunes ont été initiés).

Il fut un Président dévoué à son AAPPMA, défenseur du droit à la réciprocité sachant équilibrer son action entre le 70 (Etuz) et notre département. En résumé, un Président disponible, efficient, et courageux ! Ce courage lui avait été inculqué à l'armée, avec des états de service notoires, titulaire de la médaille militaire, de la valeur militaire (deux citations), également de la médaille de la Jeunesse et des Sports pour ses activités entre autres dans le parachutisme. A la pêche, il fut Trésorier durant dix années, puis Président en 2006, réélu en 2008 et en 2015.

Malheureusement une maladie tenace, insidieuse, pernicieuse a eu raison de son courage, de ses dernières forces. Michel nous a quittés le 28 janvier 2016, la Fédération salue sa mémoire, s'incline devant le Président qu'il a su être et souhaite à l'AAPPMA Cussey-Etuz et à son successeur, Monsieur Daniel RIOU, de poursuivre l'œuvre. Michel, d'où tu es, observe notre infinie reconnaissance !

Le Président,

G LAURAINÉ

## **Rapport Moral du Président Fédéral**

## RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

En préambule de cette Assemblée Générale 2015, je souhaiterais lire quelques mots sur notre camarade qui vient de « nous » quitter, nous, c'est bien sûr la famille proche, c'est aussi la grande famille de la pêche que nous accueillons aujourd'hui !

Encore une année 2015 événementielle, riche, au bord de l'eau (pêches, études, prélèvements divers, campagne Doubs Moyen, APN), et par ailleurs exceptionnelle en ce sens que si les dernières années ne nous avaient pas épargnées en catastrophes, 2015 a été, malgré la longue période de déficit hydrique, plutôt calme : pas de mortalité massive observée au printemps, pas d'assecs cruciaux, peu de sauvetages de poissons entrepris ! S'il y a lieu de tirer quelques satisfactions c'est en cela ! Notre personnel, nos associés, nos bénévoles, ont pu conduire à bien la quasi totalité du programme très copieux, et, ce qui est notoire, dans le calendrier prévu.

Par ailleurs, la « vitrine » APN est activée sous la double houlette et responsabilité de Jérémy NICOLET (qui est en CDD jusqu'en juin 2017) et de Jean-Jacques CLAUSSE, Administrateur chargé de cette mission. Des stages d'une semaine avec une dizaine d'enfants, des interventions sur le terrain avec des scolaires, des groupes, des handicapés, des publics parfois difficiles... tout se met en place et c'est encore programmé pour cette année.

Notre Conseil d'Administration a validé un certain nombre de documents comme la convention annuelle avec l'Agence de l'Eau, la Convention avec le Département... Le futur CA aura à valider la programmation annuelle des interventions de terrain (campagne 2016 Doubs Médian), celle des interventions en milieu scolaire dans la continuité de ce qui vient d'être évoqué, les enfants sont demandeurs, les enseignants aussi, la répartition du temps scolaire (le périscolaire) permet des ouvertures artistiques, sportives, culturelles, dont la protection des milieux et la pêche ne doivent pas être absentes. A nous tous de profiter de cette opportunité !

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur le bilan ; la qualité d'un discours se mesure – paraît-il – à sa sobriété, les documents, que ce soit le Guide de Pêche 2016, les comptes-rendus du CA (expédiés, je le rappelle, à toutes les AAPPMA soit par mail aux présidents, soit par papier) et l'introduction à l'AG des présidents du 13 février, ont déjà largement évoqué la situation que je résumerai en « un seul mot » : **Investissement des personnels et des administrateurs** - je vous le dis comme je le pense – une équipe soudée, complémentaire, efficiente et efficace sur le terrain, c'est une belle image que nos bénévoles disponibles, disciplinés ont encore embellie, - **Investissements financiers sur des projets** – je signale à cet effet l'engagement pérenne de nos ingénieurs halieutes qui savent mettre nos ambitions en synergie avec des budgets ambitieux et en cohérence avec les attentes des collectivités et de l'Agence de l'Eau – **Investissements futurs** : la FD25 dispose de liquidités importantes, fruits d'une gestion sérieuse et de bilans largement excédentaires, du moins, jusqu'à ces derniers mois...

Avant de laisser la parole à nos techniciens sur le rapport d'activités, à notre Expert Comptable et aux Vérificateurs pour cette gestion 2015, permettez-moi de remercier un certain nombre de personnes : en premier, les administrateurs, pour leur écoute et leur sens du consensus, les personnels pour leur investissement et leur sens des responsabilités, les

représentants des différentes collectivités et institutions qui ont été à notre écoute, Monsieur GAVA et Monsieur BOTTAZZO pour leur compréhension des problématiques spécifiques aux produits « pêche » et surtout les AAPPMA et leurs dirigeants, vous tous, qui, malgré quelques incidents de parcours, ont transmis le message national et fédéral et qui s'y sont majoritairement conformés !

L'occasion est belle de mettre en valeur le monde dirigeant de la pêche, le bénévolat mais aussi le professionnalisme de nos collaborateurs. Certains verront là un « pseudo testament », il faut y voir au contraire, un état des lieux favorable à d'autres ambitions, à la poursuite des projets en place et à une revalorisation de nos milieux aquatiques. Après les études, le concret ; le Creux Bleu en est l'exemple, suivons-le ! Avec une équipe renouvelée, poursuivons ! Un avenir existe dans ce que nous défendons, statutairement, sous l'égide de notre Fédération, plus officieusement et de manière complémentaire dans les Collectifs, en nous regroupant dans nos AAPPMA, individuellement aussi comme tout citoyen volontaire, actif et conscient !

Merci de votre attention !

Le Président Fédéral,

**G. LAURINE**

## **Rapport de la Commission Finances**

## **Bilan et Compte de Résultats**



**SARL CAUGEREC**

Société d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

**Bruno BOTTAZZO**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**Didier LINTZ**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**ASS FEDERATION DE PECHE**

4 rue du Docteur Morel

25720 BEURE

## **COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015**

---

**Immeuble Axis - 52 rue Urbain Leverrier - 25000 BESANCON - Tél. 03.81.53.59.34 - Fax 03.81.53.36.41**

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de Bourgogne/Franche-Comté  
Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon  
SARL au capital de 40 000 € - SIRET 37916608500041 - A.P.E. 6920Z

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2015			31/12/2014
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 217	3 217		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	10 284	10 284		
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	148 925	54 894	94 030	94 030
	Constructions	239 300	146 307	92 993	102 528
	Installations techniques.mat. et outillage indus.	51 739	34 194	17 545	24 132
	Autres immobilisations corporelles	206 706	134 953	71 753	64 445
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	20		20	20	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	18		18	18	
Prêts	69		69	69	
Autres immobilisations financières	1 336		1 336	336	
<b>TOTAL ( II )</b>		<b>661 613</b>	<b>383 849</b>	<b>277 764</b>	<b>285 579</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	374 653		374 653	281 599	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	563 756		563 756	628 741	
<b>DISPONIBILITES</b>	429 781		429 781	323 124	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	8 087		8 087	
	<b>TOTAL ( III )</b>	<b>1 376 278</b>		<b>1 376 278</b>	<b>1 233 463</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
Primes de remboursement des obligations ( V )					
Ecarts de conversion actif ( VI )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>2 037 891</b>	<b>383 849</b>	<b>1 654 042</b>	<b>1 519 042</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2015	31/12/2014
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	273 421	273 421
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	676 687	631 753
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>44 358</b>	<b>44 935</b>	
Subventions d'investissement	32 782	31 193	
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 027 248</b>	<b>981 301</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges	36 914	37 164
	<b>Total des provisions</b>	<b>36 914</b>	<b>37 164</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 003	16 646
	Emprunts et dettes financières divers	233 225	235 423
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 257	5 882
	Dettes fiscales et sociales	45 524	42 998
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	243 776	193 014	
Produits constatés d'avance (1)	1 094	6 614	
	<b>Total des dettes</b>	<b>589 880</b>	<b>500 577</b>
	Ecart de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 654 042</b>	<b>1 519 042</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	44 357,95	44 934,68
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	587 877	498 574	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2015	31/12/2014
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	23 668	28 946
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	303 609	256 482
	Dons		
	Cotisations	200 376	186 915
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	250	6 000
	Autres produits		
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>527 903</b>	<b>478 343</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	189 309	149 161
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 619	2 829
	Rémunération du personnel	197 284	192 632
	Charges sociales	66 620	65 293
	Subventions accordées par l'association	3 000	3 000
	Dotations aux amortissements et dépréciations	40 291	30 991
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	386	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>499 509</b>	<b>443 905</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>28 394</b>	<b>34 438</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	3 560	5 217
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières	332	1 087
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 228</b>	<b>4 130</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>31 622</b>	<b>38 568</b>
	Produits exceptionnels	12 736	6 367
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>12 736</b>	<b>6 367</b>
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>544 199</b>	<b>489 927</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>499 841</b>	<b>444 993</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>44 358</b>	<b>44 935</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré	273 421			273 421
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	631 753	44 935		676 687
Résultat de l'exercice	44 935	44 358	44 935	44 358
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	31 193	10 000	8 411	32 782
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>981 301</b>	<b>99 293</b>	<b>53 346</b>	<b>1 027 248</b>

## Tableau de suivi des fonds dédiés

<b>I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES</b>				
<b>Ressources</b>	<b>Fonds à engager au début de l'exercice</b>	<b>Utilisation en cours d'exercice</b>	<b>Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées</b>	<b>Fonds restant à engager en fin d'exercice</b>
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D = A - B + C</b>
Fonds dédiés				
<b>TOTAL</b>				

<b>II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>Ressources</b>	<b>Fonds à engager au début de l'exercice</b>	<b>Utilisation en cours d'exercice</b>	<b>Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées</b>	<b>Fonds restant à engager en fin d'exercice</b>
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D = A - B + C</b>
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
<b>TOTAL</b>				

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 654 042** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **544 199** euros et un total **charges** de **499 841** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **44 358** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2015** et finit le **31/12/2015**.

Il a une durée de **12** mois.

## **REGLESET METHODESCOMPTABLES**

(Code du commerce – articles L.123-13 et L.123-17)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### **Changement de méthode**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode prospective.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Conformément au décret du 30/12/2005 relatif aux PME les amortissements restent calculés sur la durée d'usage.

### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Engagements de retraite**

Compte tenu de la faible ancienneté du personnel, la société n'a pas constitué de provision pour pensions et obligations similaires qui sont non significatives.

**Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2015
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	13 501					13 501
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13 501</b>					<b>13 501</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	148 925					148 925
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement	238 381 919					238 381 919
Instal technique, matériel outillage industriels	51 739					51 739
Instal., agencement, aménagement divers	41 296					41 296
Matériel de transport	118 766		31 475		19 261	130 981
Matériel de bureau, mobilier	34 429					34 429
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>634 455</b>		<b>31 475</b>		<b>19 261</b>	<b>646 670</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	20					20
Autres titres immobilisés	18					18
Prêts et autres immobilisations financières	405		1 000			1 405
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>443</b>		<b>1 000</b>			<b>1 443</b>
<b>TOTAL</b>	<b>648 399</b>		<b>32 475</b>		<b>19 261</b>	<b>661 613</b>

ANNEXE - Elément 3

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2015
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	13 501			13 501
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13 501</b>			<b>13 501</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains	54 894			54 894
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	135 852	9 535		145 387
	Instal technique, matériel outillage industriels	919			919
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	27 606	6 588		34 194
	Matériel de transport	22 923	4 787		27 710
	Matériel de bureau, mobilier	72 694	19 381	19 261	72 815
	Emballages récupérables et divers	34 429			34 429
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>349 319</b>	<b>40 291</b>	<b>19 261</b>	<b>370 348</b>
<b>TOTAL</b>		<b>362 819</b>	<b>40 291</b>	<b>19 261</b>	<b>383 849</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagI divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## ANNEXE - Elément 4

## Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	37 164		250	36 914	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>37 164</b>		<b>250</b>	<b>36 914</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>37 164</b>		<b>250</b>	<b>36 914</b>

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		250	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

--	--	--	--	--

## ANNEXE - Elément 5

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2015	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	69		69
	Autres immobilisations financières	1 336		1 336
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	373 453	373 453	
Charges constatées d'avances	8 087	8 087		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>384 146</b>	<b>382 741</b>	<b>1 405</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 003		2 003	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	233 225	233 225		
	Fournisseurs et comptes rattachés	64 257	64 257		
	Personnel et comptes rattachés	15 523	15 523		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 901	28 901		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 100	1 100		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	243 776	243 776			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 094	1 094			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>589 880</b>	<b>587 877</b>	<b>2 003</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 642				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2015
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>313 112</b>
<b>Autres créances</b>		<b>313 112</b>
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>313 112</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2015
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>85 864</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FOURNISSEURS FACTURES N/PARVEN</i>	20 666	<b>20 666</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b> <i>CONGES PAYES</i> <i>CHARGES SOCIALES / CP</i> <i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	15 523 7 228 1 100	<b>23 851</b>
<b>Autres dettes</b> <i>CHARGES A PAYER</i>	41 347	<b>41 347</b>

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2015
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>8 087</b>
PUBLICITE		4 771	
LOCATION PHOTOCOPIEUR		1 380	
IMPRESSION		1 937	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>8 087</b>

--



**SARL CAUGEREC**

Société d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

**Bruno BOTTAZZO**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**Didier LINTZ**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes

**ASS FEDERATION DE PECHE "OSSELLE"**

4 rue du Docteur Morel

25720 BEURE

## **COMPTES ANNUELS**

**Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015**

---

**Immeuble Axis - 52 rue Urbain Leverrier - 25000 BESANCON - Tél. 03.81.53.59.34 - Fax 03.81.53.36.41**

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de Bourgogne/Franche-Comté  
Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon  
SARL au capital de 40 000 € - SIRET 37916608500041 - A.P.E. 6920Z

## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2015			31/12/2014
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	7 911	7 911		
	Constructions				
Installations techniques.mat. et outillage indus.	9 160	9 160			
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>17 071</b>	<b>17 071</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>					
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	11 933		11 933	6 313	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>11 933</b>		<b>11 933</b>	<b>6 313</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecarts de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>29 004</b>	<b>17 071</b>	<b>11 933</b>	<b>6 313</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2015	31/12/2014
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	(30 851)	(36 946)
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 870</b>	<b>6 095</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>(24 981)</b>	<b>(30 851)</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>(24 981)</b>	<b>(30 851)</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	36 914	37 164	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>36 914</b>	<b>37 164</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 933</b>	<b>6 313</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	5 870,00	6 095,00	
(1) Dont à moins d'un an	36 914	37 164	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2015	31/12/2014
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	5 870	6 095
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 870</b>	<b>6 095</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
		<b>Total des charges d'exploitation</b>	
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>5 870</b>	<b>6 095</b>
<b>Charges financières</b>	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>5 870</b>	<b>6 095</b>
<b>Produits financiers</b>	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 870</b>	<b>6 095</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>5 870</b>	<b>6 095</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

# **Rapport des Vérificateurs aux Comptes**

## RAPPORT des CONTROLEURS aux COMPTES

### Intervention de Monsieur Patrick FERRARIS

Conformément aux dispositions de l'Article 27 de nos statuts, nous avons procédé à l'examen des opérations comptables pour l'exercice 2015, clos le 31 décembre 2015.

Nos contrôles ont été réalisés de façon complémentaire et ont porté à la fois sur les postes du bilan et sur les justificatifs des charges et des recettes.

Tous les documents et pièces demandés ont été fournis et nous pouvons vous attester de l'exactitude des affectations.

Les caractéristiques de vos états financiers sont les suivants :

#### *Pour le Bilan :*

<i>Total du bilan Actif-Passif</i>	<b>1 654 042 €</b>
<i>Capitaux propres avant affectation du résultat</i>	<b>982 890 €</b>

#### *Pour les comptes de gestion :*

<i>Total des produits</i>	<b>544 199 €</b>
<i>Total des charges</i>	<b>499 841 €</b>
<i>Excédent</i>	<b>44 358 €</b>

Le bilan et le « Compte de Résultat » traduisent rigoureusement les opérations de l'exercice écoulé et la situation financière et patrimoniale de la Fédération à la fin de l'année.

Nous n'avons pas trouvé d'erreur, ni fait de remarque particulière.

Nous vous invitons à approuver le bilan et le compte rendu qui viennent de vous être présentés et de donner quitus à votre Président, votre Trésorière et votre Conseil d'Administration.

#### Les vérificateurs aux comptes

*Claude MONNIER*  
*Excusé*

*Catherine GIRARDCLOS*  
*Excusée*

*Christophe ROUSSET*

*Patrick FERRARIS*



**SOLUTION RELATIVE**  
**à**  
**L'EXERCICE 2015**

Le bilan au 31 décembre 2015, présente un résultat positif de :

**44 358 €**

Conformément aux instructions de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, le Président de la Fédération propose que soit imputé à la reprise du bilan d'entrée 2015 :

<b>Au compte</b>	<b>Report à nouveau</b>	<b>44 358 €</b>
------------------	-------------------------	-----------------

Je vous propose d'adopter cette résolution pour enregistrement au Procès-verbal de l'Assemblée Générale.

## **Rapport de la Commission Réciprocité**

## RAPPORT de la COMMISSION RECIPROCITE

### Des moyens et une politique claire au service de tous

**Les moyens 2015** : ils proviennent essentiellement de la vente des cartes (169 751, 30 €) et du retour URNE (26 200 €) auxquels s'ajoutent les 3000 € versés par la FD 25 (cf. bilan 2015 joint).

**Des moyens pour les AAPPMA** : Conformément à la politique décidée en A.G. il y a 4 ans, 65 % de ces recettes sont reversés aux AAPPMA pour leur gestion propre. Ces trois dernières années, les revenus des AAPPMA réciprocitaires ont légèrement progressé. Cette stabilité, qui gomme les fluctuations dues aux ventes, permet aux AAPPMA qui le souhaitent de mettre en place une politique prévisionnelle. En 2013, 2014 et 2015, la part des AAPPMA a été de 115 035 €, 122 196 € et 129 318 €. Les ventes de cartes majeures sont passées de 5122 à 5 402, pour atteindre 5 539 en 2015 ; dans le même temps, le total des cartes vendues passait de 10 226, à 11 015 puis 11 744 l'année dernière.

**Des moyens pour tous** : les 35 % restants, les fonds réciprocitaires, ont été en partie investis dans des travaux à visée halieutique ou environnementale. En trois ans, c'est 6 mises à l'eau (Cussey, Valleroy, Longeville, Fluans, Rigney et Burgille) - financées à 50 % par la Fédération Nationale, et la moitié restante, à 60 % par la Réciprocité et 40 % par les AAPPMA, - des frayères (Creux Bleu, Beaumotte...) réhabilitées avec participation de la Réciprocité. Les baux, les tenues des gardes, les pancartes, autant de postes budgétaires pris intégralement en charge par la Réciprocité. Ces fonds communs permettent à chaque AAPPMA, quelle que soit sa taille, d'avoir des projets ambitieux.

**Une politique claire** : Tout ceci n'a été possible que grâce aux efforts de chacun. Efforts pour ouvrir son linéaire aux autres, efforts pour harmoniser et simplifier les règlements, efforts pour mutualiser des moyens financiers.

**Faciliter et développer la pratique de la pêche** : En matière d'halieutisme, nous voulons ouvrir à chaque pêcheur le linéaire le plus long et le plus varié possible pour le prix le plus juste. Aujourd'hui, chaque adhérent peut pêcher le Doubs de St Vit à Montbéliard et l'Ognon de Jallerange à Rougemont pour 72 € et la France réciprocitaire pour 95 €.

**Défendre et améliorer les milieux aquatiques** : La Réciprocité et ses AAPPMA s'impliquent financièrement dans des projets de frayères et de réhabilitation de cours d'eau aux côtés d'autres structures telles que les communes, les communautés de communes et les syndicats. Elle doit penser à investir plus pour faire condamner les responsables des pollutions et de la dégradation des milieux aquatiques.

**Comme chacun peut en juger, la Réciprocité est un des moteurs de la Fédération 25. Elle est fière de ses réalisations et des valeurs qu'elle défend. Au terme de cette législature, elle transmet une structure efficace et financièrement saine. La prochaine équipe disposera de moyens conséquents pour travailler au service de tous dans la Fédération et développer encore plus l'idéal réciprocitaire.**

B. VINCENT et JJ. CLAUSSE

## RECETTES 2015

Recettes cantes:

Type	Coût total avec CPMA	Part AAPPMA/Récipro	Vente 2015 (nombre de cartes)				Recettes Récipro (€)					
			Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Total	
Majeures	72	21	2186	2065	657	631	5639	45906	43365	13797	13251	116319
Mineures	19	4,5	220	353	163	169	905	3300	5265	2445	2535	13575
Découvertes	6	4,5	269	563	465	286	1883	1211	2554	2093	1287	7123,5
Femmes	32	11	68	140	83	94	385	748	1540	913	1034	4235
Hébergement	3,2	0	40	110	134	284	0	548	1507	1806	6386,8	3896,8
Journalières	10	5,8	52	460	912	1096	2560	533,6	2668	5290	6357	14949
Vie Carpe	-	20	121	130	85	149	488	2430	2600	1760	2080	9780
Total	-	-	2956	3731	2478	2559	11744	54118	59550	27804	29280	169758,30

Autres recettes:

Apport F425 (intégrer au solde)	3000,00
URNE (retour 2014 intégré au trimestre j)	26200,00
<b>Total recettes 2015</b>	<b>198957,30</b>

### DEPENSES "FIXES"

Rétribution AAPPMA (0,5% total recettes 2015), pénalités impayés non déduits	129318,35
Baux (DPH + Privé)	5461,11
Travaux: vignettes, carte de nuit	389,90
Impôts, taxes, droits	1006,11
Frais 2014	27736,59
Déplacements divers	74,90
<b>Total dépenses "fixes" 2015</b>	<b>137152,27</b>

### DEPENSES "SUBVENTIONS ACTIONS RECIPROCAIRES"

Fonds d'actions disponible	
Solde fin 2014	235422,89
Mise en réserve (bascule minimale sur 2016) sur Fonds spécial (10% total recettes 2015)	-19885,13
Moyens affectés 2015 (inscrites 2015 - dépenses fixes - Fonds spécial)	41903,91
<b>277326,59</b>	

Action subventionnée	Avance récipro	retour FDF/NPF	retour AAPPMA	Solde net
Mise à jour 2014	10523,00	2054,41	3142,60	5325,99
Fabrication pourboires 2014	3564,00	10162,00	-	-1782,00
Mise à jour Logement, travaux 2015	14060,32	7480,16	4488,10	10472,22
Mise à jour Fiquas, travaux 2015	15692,32	5390,35	-	15292,32
Mise à jour Récipro, travaux 2015	9780,00	4875	2925	9750,00
Mise à jour Burgille, travaux médicaux 2015	2589,00	-	907,60	1361,40
Aménagement chalet Gansley 2015	170,70	-	-	170,70
Acquisition Borge Muncley 2015	4100,00	1500,00	1560,00	4100,00
Participation malines d'ouverture Crêt Bleu, travaux 2015	780,00	468,00	-	312,00
Travaux garde-participants 2015	480,00	-	-	480,00
Subvention exécutionnaire disposaires 2015	4930,00	-	-	4930,00
<b>Total dépenses "subventions actions réciprocaires"</b>				<b>41660,84</b>

Reliquat fin exercice 2015 (solde Fonds d'action après subventions + fonds spécial)	255360,88
---	-----------

Report pénalités AAPPMA 2015 (linéaires non réciprocaires + non représentation AG)	2655,77
--	---------

<b>SOLDE FIN EXERCICE 2015</b>	<b>258016,65</b>
--------------------------------	------------------

Rappel 2014		
Type	Total	Tendance % réalisation en 2015
Majeures	5402	2,5
Mineures	955	5,8
Découvertes	1774	-10,8
Femmes	323	19,2
Hébergement	260	9,2
Journalières	2021	26,7
Vie Carpe	380	28,1
Total	11015	5,6

5461,11

*En l'absence de rapports moraux des Référents sur plusieurs secteurs, la majorité des actions sur lesquelles la Fédération est intervenue en 2015 sera néanmoins exposée au cours de l'AG lors du diaporama des actions techniques.*

*Ce dernier sera annexé au compte-rendu définitif de l'AG.*

## **Rapports des Référents Secteurs**

## **Secteur 2**

# RAPPORT de la COMMISSION DOUBS MOYEN-DOUBS FRONTIERE DESSOUBRE

## SECTEUR DOUBS FRANCO-SUISSE :

Situation toujours délicate avec un étiage sévère, une température d'eau élevée et des développements algaux importants.

## **BARRAGES :**

L'application du nouveau règlement d'eau a donné des résultats encourageants à l'aval du Refrain mais a permis de mettre en évidence des mortalités conséquentes, au printemps, sur la partie directement située sous la centrale du Chatelôt. Nous avons travaillé avec les sociétés de pêche Suisses pour que des mesures radicales soient prises pour éviter ces mortalités. Lors de la dernière réunion du groupe binational (quantité des eaux), le groupe E a annoncé une série d'aménagements visant à atténuer ces baisses de débit avec comme piste principale, l'installation d'une turbine de restitution permettant de lisser ce dernier palier (passage de 7m<sup>3</sup>/S à 0 m<sup>3</sup>/s).

## **CONTINUITÉ PISCICOLE :**

Toujours à l'étude les projets concernant les arasements des seuils du Moulin du Plain, du Theusseret et de la Rasse.

## **QUALITÉ DES EAUX :**

La Confédération Helvétique a mis en place *un plan national pour le Doubs* suite à la plainte Apron portée au Conseil de l'Europe par SOS/LRC en collaboration avec les ONG Suisses.

- Des avancées considérables concernant l'assainissement mais la problématique agricole est toujours laissée de côté.
- Réunion de travail avec le Parc du Doubs et le Pays Horloger pour essayer de faire avancer les dossiers des 2 côtés de la Frontière.
- Mise en place de capteurs passifs, financés par les ONG, pour identifier les différentes molécules (produits phytosanitaires et pesticides) circulant dans la masse d'eau de façon à pouvoir contrer les analyses optimistes des 2 états.

## SECTEUR DOUBS MEDIAN :

- Toujours des questions concernant la dégradation du Doubs avec une baisse visible et importante de certaines espèces de poissons.
- Les pêches électriques programmées en 2016, couplées avec une étude sur les impacts de la chaîne des barrages devraient apporter quelques réponses sur l'importance des déficits et sur les causes possibles par rapport aux constats visuels.

**SECTEUR DESSOUBRE :**

Le dossier réalisé par le groupe « Points Noirs » couplé avec le débat public du 6 juin 2015 à St Hippolyte a permis de responsabiliser le Syndicat Mixte du Dessoubre pour la prise en compte de la compétence assainissement. Le dossier suit son cours avec la mise en place de la structure de travail incluant l'expertise de SOS/LRC.

C. TRIBOULET

---

**Secteur 6**

## RAPPORT de la COMMISSION OGNON

AAPPMA d'Avilley, Cussey-sur-l'Ognon, Émagny, Jallerange, Moncey, Rigney, Rougemont et Sauvagny.

**Les travaux :** Des chantiers préparés en 2014 ont abouti en 2015.

**Mises à l'eau :** L'Ognon, rivière du domaine privé, est de plus en plus souvent bordée de champs de céréales qui rendent l'accès à la rivière très difficile. La réalisation de mises à l'eau est bien souvent le seul moyen de rendre certains secteurs accessibles aux pêcheurs. Le travail mené sur le terrain par les AAPPMA assistées par les techniciens de la Fédération a permis de réaliser deux mises à l'eau cette année sur Jallerange et Rigney. Un projet devrait aboutir en 2016 sur Rougemont.

**Frayères :** Le reméandrage du ruisseau du Creux Bleu à Jallerange et la reconnexion de la frayère avec la rivière sont maintenant terminés. Rappelons que l'équipe technique de la Fédération participait à la maîtrise d'œuvre du projet.

2016 devrait voir aboutir 2 projets de frayères menés par le SMAMBVO avec participation financière de la Réciprocité à Thurey-le-Mont et Jallerange.

**Pêche de la carpe de nuit :** 210 m de berges ont été ouverts à la pêche de la carpe de nuit sur Moncey. Un autre secteur pourrait s'ouvrir sur Rigney. Les AAPPMA sont conscientes qu'il convient de renforcer cette offre.

**Cartes de pêche :** La carte interfédérale à 95 € remporte un réel succès sur notre secteur. Elle permet aux pêcheurs de l'Ognon, limite départementale entre le Doubs et la Haute-Saône, et entre l'URNE et l'EHGO, de pêcher en continu sur des dizaines de kilomètres, aussi bien rive droite que rive gauche, sans risques de contentieux. Ceci tient aussi au fait que les réglementations du Doubs et de la Haute-Saône sont très proches.

Les ventes de cartes par internet progressent régulièrement.

**Relations avec le SMAMBVO :** De nombreuses réalisations du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Basse et de la Moyenne Vallée de l'Ognon visent à améliorer le milieu aquatique (frayères, passes à poissons...). Il y a 7 ans, la Commission Ognon s'était fixé l'objectif d'améliorer et de renforcer ses relations avec le Syndicat. Des délégués de communes étant parfois membres d'AAPPMA, ils apportent avec eux la sensibilité pêche et protection du milieu aquatique dans les décisions prises. Le fait que la Réciprocité participe financièrement à la réalisation de tels travaux donne encore plus de poids à leurs interventions.

B. VINCENT

## **Rapport Animation - APN Fédéral**

## RAPPORT

### ANIMATION – ATELIER PECHE NATURE FEDERAL

L'année 2015 a été une année dynamique pour les Ateliers Pêche Nature de la Fédération. Elle a été marquée par la formation « BP JEPS Pêche de Loisir » (obligatoire pour encadrer) de Jérémy NICOLET, qui a obtenu son diplôme en juillet.

Au cours de cette formation, des stages ont été réalisés à la Fédération. Ils ont fait l'objet de différentes animations. L'objectif était de diversifier l'offre des stages pêche en ciblant des techniques. Ainsi, deux périodes de « stages spécialisés » ont eu lieu :



- Pêche de la carpe : durant une semaine, 6 adolescents ont pêché sur le plan d'eau de l'Orme. Jour après jour, ils ont pu découvrir les différentes techniques modernes pour pêcher la carpe, la biologie des poissons, les différentes esches... mais surtout ils ont pu capturer de jolis spécimens !

- En juin, un second stage fut proposé à des jeunes de 10 à 15 ans avec pour objectif « la pêche des carnassiers en embarcation ». Avec le soutien de Julien TESSIER (également stagiaire en formation à BP JEPS), 6 jeunes ont été accueillis pour passer deux journées de pêche. La première s'est déroulée sur le plan d'eau fédéral et l'autre dans le Doubs en aval de Besançon. Ces « pêcheurs en herbe » ont pu découvrir les grandes familles de leurres, les espèces de poissons présentes, approfondir le lancé spinning et casting et surtout trouver les postes à carnassiers. Au terme de ces deux journées, le jeune public fut ravi et, ils sont partis avec une seule envie... revenir !



Au mois d'août, un stage multi-techniques a été organisé sur le secteur de Besançon. Durant une semaine, 10 enfants de 8 à 14 ans ont découvert les différentes pêches possibles sur le secteur (coup, feeder, carpe, carnassier, ...). En plus des notions de pêche largement mises à contribution lors du stage, des travaux d'éducation à l'environnement ont été conduits.

Un travail sans relâche auprès du public handicapé : en plus de participer à toutes les animations, Jean-Jacques CLAUSSE porte un attachement particulier à l'accessibilité de la pêche pour tous. Ainsi plus de 20 jours d'animation ont été menés en partenariat avec des structures spécialisées (ADAPEI, IME, ...)

Au terme de la série d'animations proposées par l'APN fédéral, de nombreux projets ont vu le jour dans le programme d'animation et d'interventions 2016 :

- Depuis février, la Fédération accueille un stagiaire de la Formation BP JEPS Pêche de Loisir. Il apportera son soutien lors des animations proposées en 2016.
- Un travail avec les écoles se réalise depuis le mois de mars dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaire). Le cycle de l'eau, les atteintes aux milieux aquatiques, les habitants des rivières, les poissons,... sont autant de thématiques développées lors de ces animations.
- En 2016 l'APN fédéral se déplacera dans les AAPPMA pour réaliser des animations. Les premières sont programmées pour le mois d'avril et porteront sur la pêche de la truite. La demande doit venir des AAPPMA. Si vous désirez organiser une animation sur le secteur de votre AAPPMA, contactez la Fédération afin d'étudier le projet ensemble.



Bien-sûr, la majorité des stages proposés en 2015 seront reconduits, voire même, ils doubleront en 2016. Le pôle d'animation fédéral est toujours en quête de nouvelles animations, les projets pour 2016 conforteront ce dynamisme !

## **Bilan des Tirs de Cormorans**

## BILAN DES TIRS DE CORMORANS 2015-2016

Un hiver doux a quelque peu chamboulé les cartes mais la présence des cormorans et leurs impacts sur les rivières restent une menace permanente. Nous ne devons pas baisser la garde et il est nécessaire d'être vigilant partout, vu les capacités d'adaptation de ces oiseaux.

Le bilan global va rester dans les mêmes niveaux que 2014/2015 où l'on va approcher le chiffre de 380 avec un reste d'oiseaux à tirer de 20 sur les secteurs 4 (Doubs/Dessoubre) et 6 (Loue). Nous avons dû arbitrer, courant février, un transfert de quota de 27 cormorans du secteur 4 vers les secteurs 5 et 6.

Cette saison a été marquée par un changement de Président au niveau des louvetiers avec le remplacement de Michel BOUCARD par Christian JACQUIER ainsi qu'un transfert de responsabilités sur le secteur 4, Gabriel SARRON prenant la place de Jean-Jacques FLEURY. Je tiens à les féliciter particulièrement pour leurs prises de responsabilités.

Comme je le fais chaque année, je renouvelle ma demande aux Présidents des 1<sup>ère</sup> catégories concernées par la prolongation des tirs jusqu'à l'ouverture de l'ombre, d'alerter les 2 lieutenants responsables des secteurs 4 et 6 de la présence de cormorans sur leurs parcours respectifs.

Monsieur Gabriel SARRON Tel. : 03 81 44 34 32 pour le secteur 4.

Monsieur Christophe LOCATELLI Tel. : 03 81 86 76 20 ou 06 73 39 38 22  
pour le secteur 6.

Je tiens à remercier les Lieutenants de Louveterie, la DTT, l'ONCFS ainsi que tous les tireurs pour leurs coopérations ainsi que Christian JACQUIER (Président des Lieutenants) pour son aide précieuse permettant d'assurer un bon équilibre et une bonne gestion de ce plan de régulation.

C TRIBOULET

**BILAN DES TIRS DU GRAND CORMORAN - SAISON 2015-2016**

	Site de prélèvement		Quota par site	Lieu et date du tir		Nbre oiseaux tirés	Noms des tireurs	Lieux précis des tirs	Dont franco-suisse
	N°	Lieu							
JACQUIER Christian	1	Doubs-Grand Besançon		Doubs	20/11/15	2	Christian JACQUIER	LAISSÉY-DELUZ	
				Doubs	30/11/15	1	Alexandre BRIOT	CHALEZE-CHALEZEULE	
				Doubs	04/12/15	1	Alexandre BRIOT	CHALEZEULE-BESANCON	
				Doubs	16/12/15	1	Alexandre BRIOT	LAISSÉY-DELUZ	
				Doubs	16/12/15	1	Alexandre BRIOT	CHALEZE-CHALEZEULE	
				Doubs	16/12/15	2	Christian JACQUIER	OUGNEY-LAISSEY	
				Doubs	23/12/15	1	Christian JACQUIER	FOURBANNE-OUGNEY	
				Doubs	23/12/15	1	Christian JACQUIER	LAISSÉY-DELUZ	
				Doubs	23/12/15	1	Christian JACQUIER	MALATTE-BESANCON	
				Doubs	23/12/15	2	Christian JACQUIER	BESANCON-BEURE	
				Doubs	31/12/15	1	Alexandre BRIOT	OUGNEY-LAISSEY	
				Doubs	31/12/15	1	Christian JACQUIER	OUGNEY-OUGNEY LA ROCHE	
				Doubs	31/12/15	1	Alexandre BRIOT	CHALEZE-CHALEZEULE	
				Doubs	31/12/15	2	Christian JACQUIER	BESANCON-BEURE	
				Doubs	05/01/16	2	Joel SCHIRRE	VAIRE-ARCIER-CHALEZE	
				Doubs	08/01/16	2	Anthony AYRAULT	DELUZ-VAIRE	
				Doubs	08/01/16	1	Anthony AYRAULT	VAIRE-CHALEZE	
				Doubs	08/01/16	1	Anthony AYRAULT	CHALEZEULE-BESANCON	
				Doubs	08/01/16	1	Anthony AYRAULT	MALATTE-BESANCON	
				Doubs	08/01/16	2	Anthony AYRAULT	BESANCON	
Doubs	08/01/16	1	Anthony AYRAULT	BESANCON-BEURE					
Doubs	11/01/16	1	Anthony AYRAULT	CHALEZEULE-LA MALATTE					
Doubs	12/01/16	2	Anthony AYRAULT	LA MALATTE-BESANCON					
Doubs	12/01/16	2	Anthony AYRAULT	BESANCON					
Doubs	12/01/16	2	Anthony AYRAULT	BESANCON-BEURE					
<i>Somme 1</i>			48			35			
VERON Gérard	2	Doubs moyen		Doubs	26/10/15	1	Patrice PETITJEAN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	26/10/15	1	Jean-Louis GRUGGER	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	26/10/15	1	Dominique RABOLIN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	27/10/15	1	Fabien NAEGELEN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	29/10/15	1	Fabrice PETITJEAN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	02/12/15	1	Fabrice PETITJEAN	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	01/12/15	1	Laurent MAGNAVAL	CLERVAL-BRANNE	
				Doubs	02/12/15	1	Jean-Louis GRUGGER	BRANNE-CLERVAL	
				Doubs	02/12/15	1	Dominique RABOLIN	BRANNE-CLERVAL	
				Doubs	02/12/15	1	Jean-Michel RIGOULOT	BRANNE-CLERVAL	
				Doubs	18/01/16	1	Gérard VERON	LONGEVILLE/DOUBS-	
				Doubs	18/01/16	1	David AUBERT	LONGEVILLE/DOUBS-	
				Doubs	20/01/16	5	Fabien NAEGELEN	BRANNE-CLERVAL	
				Doubs	20/01/16	1	Jean-Michel RIGOULOT	BRANNE-CLERVAL	
				Doubs	20/01/16	2	Jean-Louis GRUGGER	BRANNE-CLERVAL	
Doubs	21/01/16	5	Laurent MAGNAVAL	L'ISLE/DOUBS					
<i>Somme 2</i>			48			25			
STEHLIN Marilyn	3	Doubs - Allan - Savoureuse		Doubs	25/09/15	3	Claude WALKER	VOUJEAUCOURT- DAMPIERRE/DOUBS	
				Doubs	02/10/15	3	Claude WALKER	VOUJEAUCOURT- DAMPIERRE/DOUBS	
				Doubs	09/10/15	1	Claude WALKER	VOUJEAUCOURT- DAMPIERRE/DOUBS	
				Doubs	16/10/15	2	Claude WALKER	VOUJEAUCOURT- DAMPIERRE/DOUBS	
				Allan	06/11/15	2	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT	
				Allan	13/11/15	1	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT	
				Allan	27/11/15	1	Claude WALKER	MONTBELIARD-SOCHAUX	
				Allan	27/11/15	2	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT	
				Allan	27/11/15	2	Claude WALKER	BAVANS-BART	
				Allan	27/11/15	1	Marilyn STEHLIN	ETUPES-FESCHES LE CHATEL	
				Doubs	04/12/15	2	Claude WALKER	BEAULIEU MANDEURE- AUDINCOURT	
				Allan	08/12/15	1	Marilyn STEHLIN	EXINCOURT-ETUPES	
				Allan	18/12/15	1	Mario UGOLINI	FESCHES LE CHATEL-ETUPES	
				Doubs	18/12/15	1	Claude WALKER	BAULIEU MANDEURE- AUDINCOURT	
				Doubs	18/12/15	1	Claude WALKER	BOURGUIGNON-MANDEURE	
				Allan	18/12/15	1	Fabien VUILLAMIER	ETUPES-BROGNARD	
				Allan	28/12/15	1	Jérôme WIEDMANN	ETUPES-ALLENJOIE	
				Doubs	29/12/15	1	Jérôme DOUGOUD	PONT DE ROIDE-MATHAY	
				Allan	30/12/15	2	Claude WALKER	COURCELLES LES MONTBELIARD-BAVANS	
				Allan	02/01/16	1	Marilyn STEHLIN	FESCHES LE CHATEL- EXINCOURT	
				Allan	08/01/16	2	Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT	
				Allan	18/01/16	2	Mario UGOLINI	FESCHES LE CHATEL-ETUPES	
Allan	19/01/16	1	Mario UGOLINI	ETUPES-EXINCOURT					
Allan	19/01/16	1	Marilyn STEHLIN	ETUPES-EXINCOURT					
Allan	20/01/16	2	Mario UGOLINI	FESCHES LE CHATEL-ETUPES					
Allan	21/01/16	2	Mario UGOLINI	FESCHES LE CHATEL-ETUPES					
Allan	22/01/16	5	Mario UGOLINI-Philippe GUELMINI	BART-VOUJEAUCOURT					
Allan	22/01/16	3	Marilyn STEHLIN Claude WALKER	BART-VOUJEAUCOURT					
<i>Somme 3</i>			80			48			

	Site de prélèvement		Quota par site	Lieu et date du tir		Nbre oiseaux tirés	Noms des tireurs	Lieux précis des tirs	Dont franco-suisse
	N°	Lieu							
SARRON Gabriel	4	Doubs frontalière-Dessoubre							
<b>Somme 4</b>			<b>46</b>			<b>0</b>	<b>Total Franco-Suisse</b>	<b>0</b>	
BOUCARD Michel	5	Haut-Doubs		Doubs	29/09/15	1	Amick SERRETTE	JOUGNE	
				Doubs	08/10/15	2	Michel et Christophe BOUCARD	GRAND COMBE CHATELEU	
				Doubs	24/10/15	1	Michel et Christophe BOUCARD	VILLERS LE LAC	
					26/10/15	1	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	BOUVERANS	
				Doubs	13/11/15	2	Michel et Christophe BOUCARD	VILLERS LE LAC	
				Etang	26/11/15	2	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	VUILLECIN	
				Etang Tournier	26/11/15	2	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	VUILLECIN	
				Doubs	27/11/15	3	Michel et Christophe BOUCARD	GRAND COMBE CHATELEU	
				Doubs	30/11/15	1	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	JOUGNE	
				Doubs	04/12/15	2	Michel et Christophe BOUCARD	MORTEAU	
				Doubs	07/12/15	2	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	JOUGNE	
				Doubs	11/12/15	3	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	JOUGNE	
				Doubs	14/12/15	1	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	JOUGNE	
	Doubs	16/12/15	3	Michel et Christophe BOUCARD	VILLERS LE LAC				
	Doubs	28/12/15	1	Jean THERY	JOUGNE				
	Doubs	28/12/15	3	Amick SERRETTE-Gilles RENAUD	JOUGNE				
<b>Somme</b>			<b>47 Porté à</b>			<b>30</b>			
LOCATELLI Christophe	6	Loue-Doubs aval		Doubs	26/10/15	1	Robert POLETTI	BEURE-AVENEY	
				Doubs	30/10/15	1	Christophe LOCATELLI	BEURE-AVENEY	
				Doubs	01/11/15	2	Olivier DALIBARD	RUREY-CADEMENE	
				Doubs	02/11/15	1	Christophe LOCATELLI	BEURE-AVENEY	
				Loue	13/11/15	1	Michel BARGETZY	ORNANS-SCEY MAISIERES	
				Doubs	20/11/15	1	Charles LOCATELLI, Robert POLETTI, Vincent ARRIGONI	MONTFERRAND-THORAISE	
				Doubs	26/11/15	1	Robert POLETTI, Christophe LOCATELLI	FLUANS-OSSELLE	
				Loue	27/11/15	2	Damien LAITHIER, Christophe LOCATELLI	CHOUZELOT - QUINGEY	
				Doubs	27/11/15	1	Damien LAITHIER, Christophe LOCATELLI	ST VIT-FLUANS-ROSET	
				Loue	04/12/15	2	Michel BARGETZY	SCEY MAISIERES	
				Loue	09/12/15	1	Damien LAITHIER, Christophe LOCATELLI	QUINGEY-BRERES	
				Loue	10/12/15	1	Christophe BACOUX	BRERES-CHAYS	
				Loue	13/12/15	2	Olivier DALIBARD	RUREY-CHENECEY	
				Loue	21/12/15	2	Charles et Christophe LOCATELLI, Vincent ARRIGONI	RUREY-CHENECEY	
				Doubs	21/12/15	1	Charles et Christophe LOCATELLI, Vincent ARRIGONI	ABBANS DESSOUS-OSSELLE	
				Loue	04/01/16	1	Charles et Christophe LOCATELLI, Vincent ARRIGONI	QUINGEY-LOMBARD-BRERES	
				Loue	04/01/16	1	Charles et Christophe LOCATELLI, Vincent ARRIGONI	QUINGEY-BRERES	
				Doubs	04/01/16	2	Charles et Christophe LOCATELLI, Vincent ARRIGONI	OSSELLE-ROUTELE	
				Loue	06/01/16	1	Damien LAITHIER, Christophe LOCATELLI	LOMBARD-BRERES	
	Loue	06/01/16	1	Damien LAITHIER, Christophe LOCATELLI	RUREY-CHENECEY				
	Doubs	06/01/16	2	Damien LAITHIER, Christophe LOCATELLI	ROUTELE-ST VIT				
<b>Somme</b>			<b>66 Porté à</b>			<b>28</b>			
LALLEMAND Gilbert	7	Ognon		Ognon	01/12/15	1	Jacques MALEYSSON	VALLEROY-MONCEY	
				Ognon	02/12/15	2	Jacques MALEYSSON	VALLEROY-MONCEY	
				Ognon	03/12/15	1	Jacques MALEYSSON	VALLEROY-MONCEY	
				Ognon	11/12/15	1	Guy JACQUOT	PAGNEY-JALLERANGE	
				Ognon	17/12/15	1	Jacques MALEYSSON	VALLEROY-MONCEY	
				Ognon	18/12/15	2	Jacques MALEYSSON	PALISE-VIEILLEY	
<b>Somme 7</b>			<b>25</b>			<b>8</b>			
<b>Total général *</b>			<b>390</b>			<b>174</b>			

Bagues récupérées :

N° Bague	Lieu	Site	Rivière	Origine
MM384-89	Clerval-Branne	2	Doubs	Muséum Zoo! Hensinki (Flande)

## **Bilan des Pollutions et Infractions**

## RAPPORT de la GARDERIE FEDERALE

Nous sommes toujours inscrits dans la même dynamique de dégradation de la qualité de l'eau sur l'ensemble de nos rivières. Rien ne change ! Nous faisons de la « réunionite aigue », Assises de la Loue, réunion avec Monsieur le Préfet, la DDT, Conseil Départemental, etc... Et mis à part de belles paroles, il y a très peu d'actions concrètes sur le terrain.

Nous nous efforçons d'accentuer nos tournées de garderie, d'ailleurs souvent les pêcheurs sont agréablement surpris. Lors de ces tournées, il ne s'agit pas seulement de « contrôle pêche » mais c'est l'occasion de rencontrer, entre autres, les gardes pêches particuliers d'AAPPMA, un rôle d'information, de sensibilisation et d'échange avec les pêcheurs. Les pêcheurs se plaignent souvent du prix élevé des cartes de pêche dans certains secteurs, du cumul de cartes qu'ils doivent acheter afin de pêcher dans plusieurs endroits de notre département et bien évidemment de la mauvaise qualité de nos cours d'eau.

Ayant eu une forte demande de l'ensemble des Présidents des AAPPMA du département afin de réaliser d'avantage de contrôles pêche, nous avons mis en place un programme de contrôle sur l'ensemble du territoire et de nos rivières.

En 2015, c'est presque 300 pêcheurs qui ont été contrôlés sur le Département du Doubs. Moins de 1% des pêcheurs se trouvaient en infraction. Nous invitons les gardes particuliers ainsi que les Présidents à participer à ces journées de contrôles.

D'autre part, nous demandons aux Présidents de transmettre les dates des formations à leurs gardes qui sont demandeurs, ainsi que de respecter et de faire respecter la législation en vigueur (pas de bidouillage de Règlements Intérieurs qui ne sont pas validés par la Fédération de Pêche du Doubs). Nous ne voulons pas que les gardes particuliers se retrouvent au tribunal ou en porte-à-faux vis-à-vis de la loi et des pêcheurs.

Nous avons mis en place des sessions de formation pour les gardes déjà assermentés pour janvier 2015 afin qu'ils soient préparés au mieux pour l'ouverture à venir (nouvel ARP, nouveaux arrêtés et respect de la législation). L'opération sera renouvelée tous les ans.

Nous réalisons également les formations annuelles pour les nouveaux gardes, conjointement avec La Fédération des chasseurs du Doubs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération Départementale des Gardes Particuliers du Doubs.

Nous essayons de suivre l'évolution des mortalités sur les cours d'eau du département et nous remercions les pêcheurs qui nous font part de leur témoignage en collaboration avec l'ONEMA.

La garderie participe toujours activement à la surveillance du domaine piscicole départemental, pas seulement afin de contrôler des pêcheurs mais aussi et surtout dans le cadre de la lutte contre les pollutions et contre toutes les agressions aux milieux, et ce en associant de plus en plus les Présidents et les gardes particuliers des AAPPMA. N'oublions pas non plus que les pêcheurs sont les premières sentinelles de nos rivières.

Nous nous sommes aussi impliqués dans la réalisation et l'organisation des pêches d'inventaires piscicoles. Il est primordial de connaître l'état de nos cours d'eau afin de pouvoir nous battre avec des données fiables et précises. Nous avons également beaucoup sollicité l'ensemble des élus afin d'inverser la tendance !!!

Nous travaillons toujours à la valorisation des procédures au niveau des tribunaux. Cette tâche étant de plus en plus difficile. Il y a changement permanent de nos interlocuteurs au sein des tribunaux et des administrations. Nous avons pris contact avec notre avocat afin d'être mieux organisés face à ces changements et pour faire une formation juridique plus poussée.

2016 verra l'élection d'une nouvelle équipe d'élus à la Fédération. Nous avons bon espoir d'avancer avec eux vers la reconquête de la qualité de nos milieux aquatiques. Ce qui n'a pas toujours été le cas dans le mandat précédent. Certains élus ont brillé par leurs absences quasi systématiques aux Conseils d'Administrations de la Fédération pendant la durée de leur mandat, nous laissant souvent seuls face aux problèmes ! Leur implication « fantomatique » sur le terrain et à la Fédération, n'a pas été à la hauteur des enjeux. Nous tenons également à remercier les autres élus qui eux se sont battus pour nos rivières et pour la pêche jusqu'au bout (ils se reconnaîtront), merci à eux !

Pour conclure, la garderie fédérale défendra toujours les valeurs qui sont les siennes : l'honnêteté, l'objectivité et l'égalité entre les AAPPMA, les pêcheurs et toutes les pratiques liées à la pêche dans notre département. Nous avons essayé de répondre aux interrogations des Présidents, des gardes particuliers et des pêcheurs de notre milieu. Nous savons bien que nos réponses ou que nos analyses sur telle ou telle question d'ordre réglementaire ne correspondent pas toujours à l'attente de tous. Nous ne sommes pas responsables des textes de loi ou de la réglementation générale qui régissent la pêche en France. Nous sommes assermentés pour les faire appliquer ou pour vous en informer, point. Il est toujours plus difficile d'affronter les problèmes à bras le corps afin de les régler définitivement au niveau réglementaire, plutôt que de fermer les yeux sur des pratiques obscures ou maladroites, par facilité ou encore par confort. Donc la garderie reste fidèle à ces principes quelque soit l'adversité qui se présente à elle. Nous croyons qu'il est encore possible d'inverser la tendance à la condition de rester unis face à l'adversité, et de croire encore à un retour de la qualité de nos belles rivières dans les années futures.

La Garderie Fédérale

**POLLUTION de RIVIERE**  
**EXECUTION DE TRAVAUX non AUTORISES**  
**INFRACTIONS DIVERSES**  
**PV GRENOUILLES**  
**dans le département en 2015**

**Procès verbal dressé par le(s) Agent(s) Gendarmerie - ROUSSEAU PV 2015285**

Motif : Déversement substance nuisible dans les eaux  
souterraines  
Responsables : BESANCON Adrien  
Commune : SARRAGEOIS  
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices  
Dommages

**Procès verbal dressé par le(s) Agent(s) ONEMA - MEHL/ LAMY PV 2015286**

Motif : Déversement substance nuisible dans les eaux  
souterraines – Pollution des eaux  
Responsables : Artisan VIOLET  
Commune : CENDREY  
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices  
Dommages

**Procès verbal dressé par le(s) Agent(s) ONEMA - MEHL/ LAMY PV 2015287**

Motif : Travaux sans autorisation  
Responsables : CONIFER  
Commune : MONTPERREUX/LA CLUSE  
Evolution du dossier **Affaire en cours**

Préjudices  
Dommages

Préjudices  
Dommages

**Procès verbal dressé par le(s) Agent(s) ONEMA - LAMY****PV 2015288**

Motif : Rejet en eau douce de substance nuisible au poisson

Responsables : Messieurs KAUFFMAN et TETTA

Commune : AMAGNEY

Evolution du dossier

**Affaire en cours**

Préjudices

Dommmages

Préjudices

Dommmages

**Procès verbal dressé par le(s) Agent(s) ONEMA - CASSARD****PV 2015289**

Motif : Curage de ruisseau

Responsables : BONNOT PISCELLI TRAVAUX PUBLICS

Commune : REMONDANS VAIVRE

Evolution du dossier

**Affaire en cours**

Préjudices

Dommmages

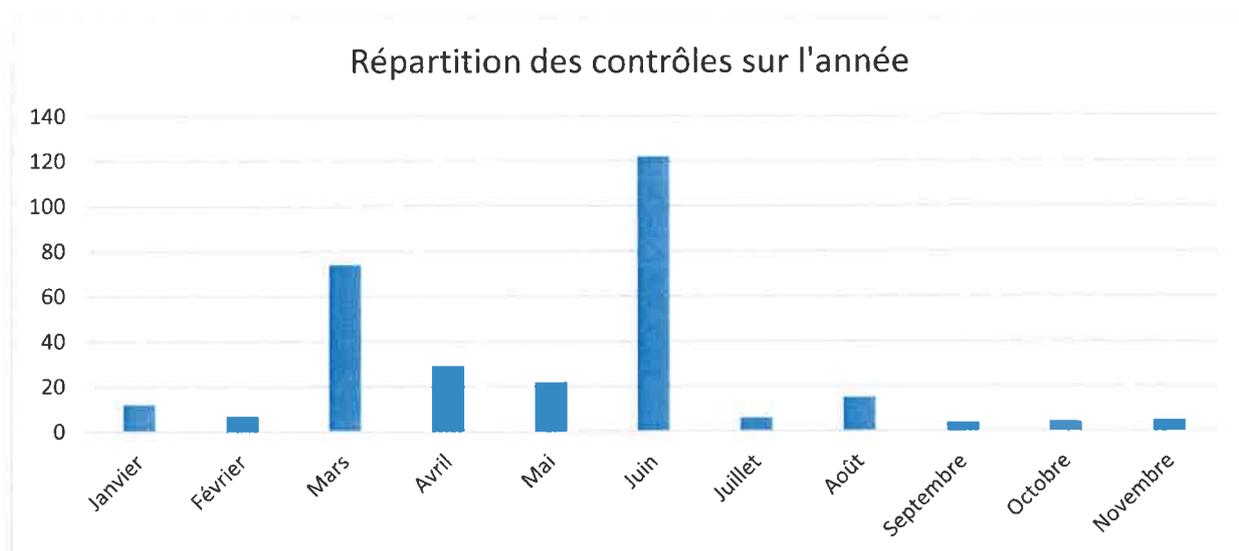
Préjudices

Dommmages

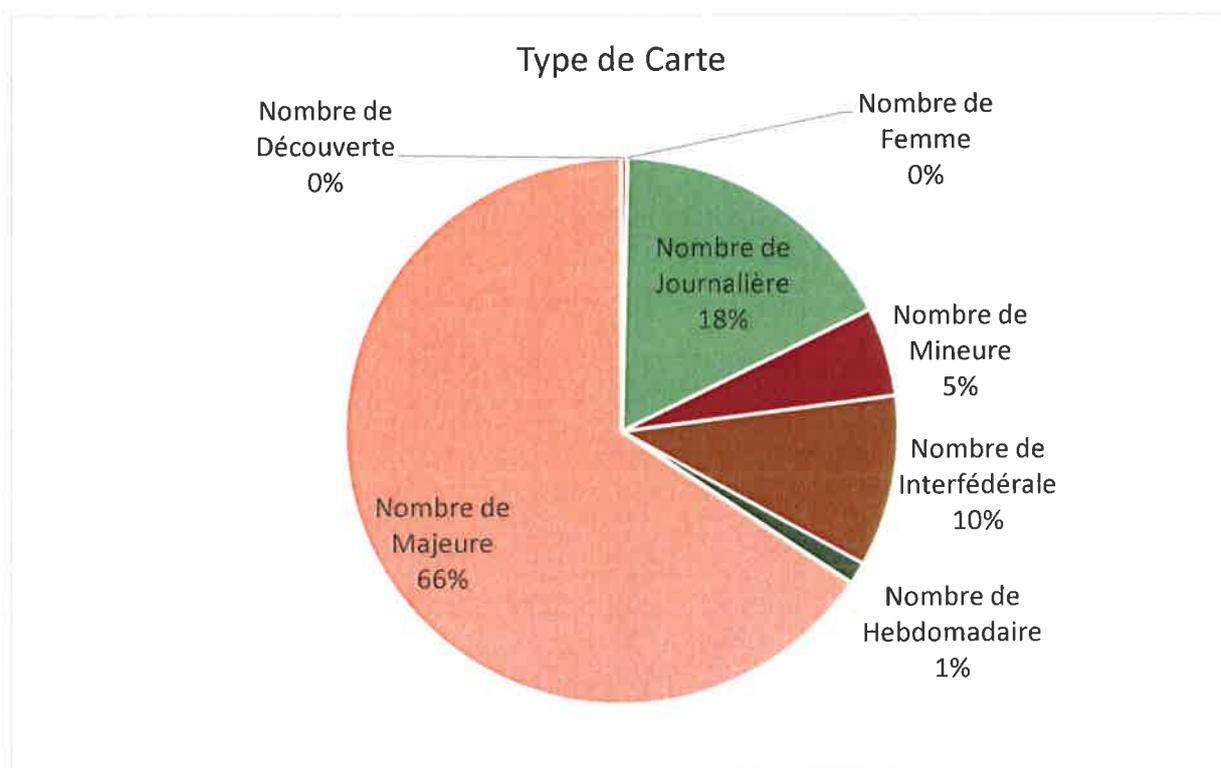
## PRESENTATION DES CONTROLES REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2015

### PAR LES AGENTS DE LA FEDERATION

Comme pour l'année 2014, près de 300 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble du département en 2015. Diverses informations sont répertoriées telles que le type de carte (majeure, mineure, découverte femme, hebdomadaire), le mode de pêche pratiqué, le secteur de pêche... La répartition des contrôles et des tournées « garderie » associées sont présentés sur le graphique ci-dessous accompagné par un diagramme des répartitions des contrôles par catégorie piscicole.

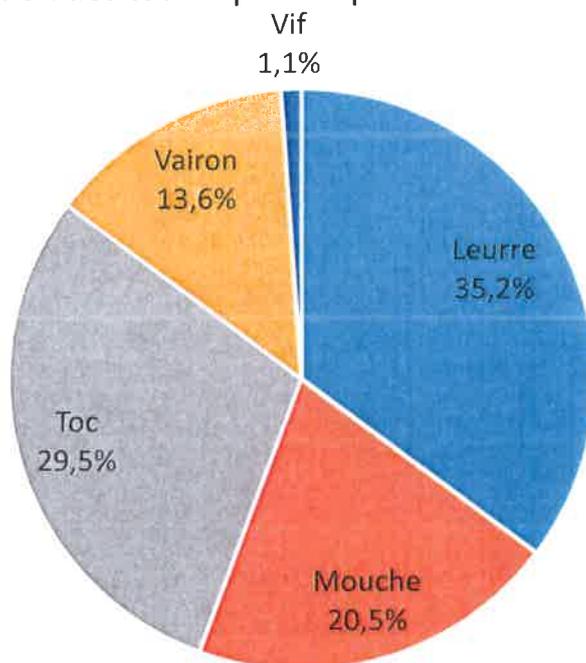


Sur le diagramme suivant, figure la proportion des différentes cartes de pêche relevées lors des tournées.

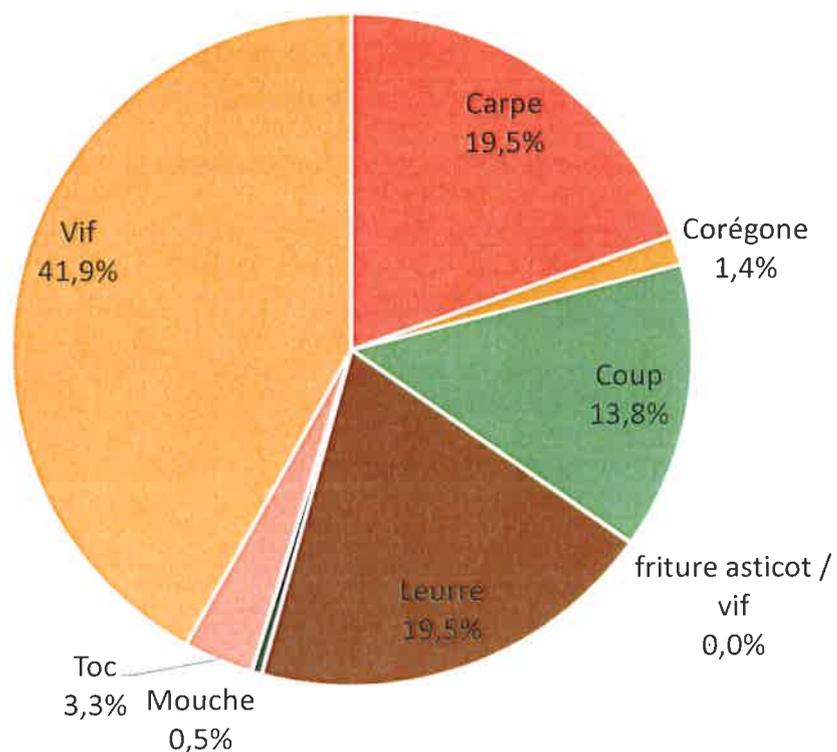


Enfin, les résultats suivants illustrent les modes de pêche pratiqués par catégorie piscicole.

Répartition des techniques de pêche en 1ère catégorie



Répartition des techniques de pêche en 2ème catégorie



## Blan des résultats

Comme pour l'année 2014, la majorité des contrôles effectués a été réalisée lors des différentes ouvertures règlementaires (ouverture de la truite, du brochet dans le Haut Doubs). Ces journées constituent une opportunité de rencontrer un nombre important de pêcheurs afin d'une part, de contrôler leur permis de pêche, et d'autre part de répondre aux éventuelles questions en matière de réglementation, de qualité des cours d'eau...

## **Questions des AAPPMA**

## **QUESTIONS des AAPPMA**

### ***AAPPMA de « Audincourt-A-E-S »***

***Question 1 : Quand le détaillant de carte de pêche (carte internet), s'aperçoit qu'un chèque est sans provisions, de ce fait rejet du paiement. Il prévient la Fédération.***

***Le pêcheur étant en possession de sa carte, celle-ci reste-t-elle valide ?***

***Si ledit pêcheur, se fait contrôler par un garde pêche, est ce qu'il apparaît lors du scannage de sa carte, sa non validité ?***

Réponse : La Fédération, dès lors qu'elle est prévenue a la possibilité de bloquer la carte de pêche depuis son back office (bien communiquer, dans les plus brefs délais, les noms, prénoms, numéro d'adhérent ou de carte de pêche de la personne concernée). Après ce blocage, dès que le pêcheur présentera sa carte de pêche lors d'un contrôle, cette dernière sera indiquée comme « invalide », il sera donc en infraction. La Fédération pourra faire circuler l'information sur l'identité du pêcheur dans son fichier mail AAPPMA pour les appeler à la vigilance et pour qu'ils informent leurs gardes. Attention toutefois, rien n'empêchera ce même pêcheur de reprendre une carte l'année suivante par Internet. La FNPF nous a informés qu'il n'était pas possible d'établir une « liste noire des pêcheurs » car une demande d'autorisation doit être faite auprès de la CNIL.

***Question 2 : Que peut faire le garde pêche, est-il en mesure de confisquer la carte de pêche ?***

Réponse : Non, il n'est pas possible pour un garde particulier de saisir la carte d'un pêcheur. Seul un Juge peut retirer la carte de pêche en cours d'année si ledit pêcheur a été verbalisé pour infraction au Code l'Environnement et de la loi pêche.

Par contre, il est possible de ne pas renouveler l'adhésion d'un pêcheur à votre AAPPMA (ou à tout autre système réciprocaire associé) si ce dernier a porté préjudice à l'association soit parce qu'il a commis une infraction et a été verbalisé, soit parce qu'il n'a pas payé sa carte (le chèque relatif au paiement de la carte n'a pas été honoré). Pour demander le non renouvellement de l'adhésion d'un pêcheur, il suffit que Président de l'AAPPMA victime du préjudice en fasse la demande au Président de la Fédération Départementale (après décision de son Conseil d'Administration), qui lui-même en fera la demande auprès du CA de la Fédération. L'application de cette décision de non renouvellement d'adhésion en tant que membre d'une AAPPMA sera placée sous l'autorité et l'exécution du Président fédéral qui en informera Monsieur le Préfet via la DDT.

### ***AAPPMA de « Clerval »***

***Question : La distribution des cartes par informatique est, en soi, très facile mais les commerçants refusent d'être prélevés sur leur compte ce qui complique la donne. La solution de prélever l'AAPPMA n'est pas sans risque non plus – on risque de courir après notre argent et nombre d'AAPPMA seront comptablement en dehors de la légalité. Je crois que 100% s'avère utopique dans certaines contrées reculées et rustiques...***

Réponse : Effectivement, pour diverses raisons, nous comprenons qu'un commerçant puisse être « frileux » à l'idée d'être prélevé de la somme de la vente des cartes de pêche directement sur son compte. La solution est, comme vous l'avez compris, que l'AAPPMA encaisse les sommes des cartes de pêche vendues. Toutefois, avec le système papier, vous encaissez déjà directement les paiements liés aux ventes des cartes de pêche et vous devez reverser ces sommes chaque trimestre à la Fédération. Vous n'êtes donc pas à l'abri d'un incident de paiement dans les deux cas de figure... Avez-vous eu beaucoup d'incidents de paiement dans une année ? Le commerçant en question prend également plus de risques à détenir des timbres CPMA papier dans son local et vous également, en effet, ne vaut-il mieux pas avoir un incident de paiement sur une carte de pêche à 72 € plutôt que de voir « disparaître » une planche de 50 timbres CPMA Majeurs à 33.80 € (1690 €) ?

### *AAPPMA « Deux Vallées – Saint Hippolyte »*

*Questions : M. le Président, Madame et Messieurs les Administrateurs,*

*Avant les traditionnelles questions, un rapide constat de la situation actuelle de la pêche dans notre département :*

*La principale préoccupation des pêcheurs rencontrés au bord de l'eau reste de loin, la qualité des eaux de nos rivières. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle doit s'améliorer rapidement avant que de graves problèmes irréversibles de santé publique n'apparaissent. La Fédération devrait être en première ligne pour dénoncer ces agressions sur le milieu aquatique. Par ailleurs, nous observons régulièrement qu'entre les discours et la réalité il y a encore un grand pas à franchir. Un exemple concret parmi tant d'autres : lors de l'affaire de l'agriculteur de Cour Saint Maurice qui déverse illégalement plus de 25000 litres de lisier à proximité directe du Dessoubre. Une plainte de notre AAPPMA, une de la CPEPESC et une du Conseil Général ont été déposées, mais aucune de la Fédération (cherchez l'erreur !).*

*Au final, l'agriculteur s'en tire après transaction, avec 500 € d'amende plus 950 € pour la CPEPESC après bien des péripéties judiciaires pour faire présenter le contrevenant devant la justice. En revanche, la plainte du Conseil Général et celle de notre AAPPMA sont passées à la trappe !!! Mais, personne ne s'en offusque et ne dénonce cela ; pas même la Fédération qui devrait pourtant être en première ligne dans cette affaire. Nous vous rappelons que la Fédération dispose d'un agrément au titre de l'environnement et qu'elle se doit de porter plainte ou se porter partie civile dans chaque affaire de ce genre quelque soient les désagréments engendrés.*

*Autre revendication souvent entendue dans la bouche de nos sociétaires, la mise en réciprocité imposée de certains parcours. Il faut être bien naïf pour croire que la réciprocité va ramener des futurs pêcheurs au bord de l'eau. Nous pensons que la Fédération a bien d'autres préoccupations plus urgentes et plus utiles à faire que de mettre toute cette énergie dans cette voie ainsi que faire perdre du temps aux bénévoles dans les AAPPMA !*

*Autre sujet également entendu, l'arasement des barrages et des seuils pour restaurer la continuité écologique. Nous pensons que cette continuité écologique est un leurre qui évite de parler et de traiter la qualité des eaux, en totale contradiction avec les dires de l'EPTB et autres techniciens qui préconisent de ne surtout pas toucher aux sédiments accumulés au risque de déplacer les PCB et autres polluants.*

Réponse : En préalable, permettez-moi de réagir à votre constat rapide et extraordinairement (volontairement ?) réducteur.

Contrairement à ce que vous semblez penser, Monsieur le Président, votre Fédération est bien souvent en première ligne pour dénoncer les agressions dont sont victimes les cours d'eau du département. L'exemple de l'affaire du déversement de lisier à Cour-Saint-Maurice que vous citez est, pardonnez-moi, bien mal choisie. La Fédération a en effet dument déposé plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République de Montbéliard le 28 février 2014. La réponse (adressée le 06/05/2015) à notre courrier de rappel en date du 29 janvier 2015 disait « *que la procédure était en cours auprès de l'Officier du Ministère public* » et que nous serions « *avisé lorsqu'une date d'audience sera fixée* ». Votre Fédération, vous en conviendrez, n'a pas le pouvoir de s'immiscer dans les procédures de justice, néanmoins nous avons bien évidemment appris que la CPEPESC avait eu gain de cause sur cette affaire. Nous demanderons donc aux instances juridictionnelles pour quelle raison la Fédération n'a pas été convoquée à l'audience, ce en contradiction avec la réponse faite à notre courrier du 29/01/2015 cité précédemment. Voilà où en est la Fédération sur l'affaire de Cour-Saint-Maurice, merci à votre tour de me préciser vos actions sur celle-ci.

Par ailleurs, la plainte déposée par la Fédération à la même période concernant l'affaire du transport depuis la Suisse et de déversement de lisier à Vaufrey a été entendue et les coupables ont été condamnés en première instance à verser à la Fédération 550 euros. Cette décision a été frappée d'appel, la Fédération sera représentée par son avocat en mai prochain. Entre-temps, le Conseil Départemental a retiré sa plainte sur ce dossier (!), la Fédération lui a immédiatement demandé des comptes à ce sujet.

De nombreuses autres actions en justice engagées par la Fédération sont en cours malgré ce que vous laissez entendre : barrage TELLIF de Pont de Roide, pollution aux phytosanitaires de la Lanterne à Chaucenne, travaux sur le ruisseau de Fontaine-Ronde (CONIFER), destruction du ruisseau de Mauchamps (APB Ecrevisses)...

Vous semblez malheureusement en proie à une désinformation active vis-à-vis de votre Fédération, plutôt que dans un état d'esprit constructif et apaisé.

Concernant votre seconde revendication, la Fédération a deux missions principales : œuvrer pour la préservation et la restauration des cours d'eau et développer le loisir pêche dans le département. Relativement au second volet, force est de constater, pour être en contact avec l'ensemble des pêcheurs du département (et pas seulement ceux des 2 Vallées), que ces derniers souhaitent que des systèmes réciprocaires soient étendus aux premières catégories du département à l'instar du département jurassien par exemple. C'est un objectif statutaire de la Fédération mais aussi des AAPPMA, il est par ailleurs partagé par d'autres instances départementales (Conseil Départemental, Doubs Tourisme). Cet objectif est promu mais nullement imposé, et la majorité de l'énergie dépensée sur le sujet est plutôt, hélas, employée à répondre à vos attaques permanentes et erronées sur la réalité de cette réciprocité qui par ailleurs est totalement indépendante du problème sous-jacent qui vous préoccupe, à savoir l'acceptation de certains contenus inappropriés de votre Règlement Intérieur.

Le développement de cette réciprocité ne vient pas entacher le premier volet (préservation, restauration des milieux aquatiques) puisque la Fédération s'implique activement dans l'intégralité des programmes s'attachant à rétablir les fonctionnements globaux des cours d'eau et reste l'une des premières forces de proposition d'actions concrètes aux Syndicats de rivières ou au Conseil Départemental, dans les SAGE, les Contrats de Rivières... Sur un plan plus militant en faveur de la reconquête d'une qualité d'eau acceptable, elle participe activement au Collectif SOS LRC via son Vice-président et a inscrit à son budget 2016 une aide de 5000 € en direction de ce dernier.

Ceci m'amène à votre troisième revendication qui me laisse penser que vous demeurez très loin d'avoir cerné les enjeux liés à la continuité. Il est important de ne pas opposer « qualité de l'eau » et « qualité morphologique », ce sont là deux composantes, en interaction complexe et synergique, qui influencent essentiellement l'état de conservation des peuplements piscicoles. La preuve vous en a été apportée à plusieurs reprises mais vous semblez y rester sourd au point d'être mis de plus en plus à l'écart des décisions (Je ne rappellerai pas ici le déroulement de la dernière séance du comité d'experts mis en place par le Syndicat du Dessoubre, qui m'a été rapporté par notre personnel). Une présentation de l'étude d'impact du barrage de Fleurey sera présentée au cours de cette Assemblée Générale, chacun pourra tirer ses propres conclusions et constater que vous vous obstinez, malgré les impacts importants mis en avant, à vous opposer à l'arasement de ce barrage et en conséquence à la restauration morphologique de plus d'un kilomètre du Dessoubre. De même, la Fédération se propose avec le Syndicat de restaurer, en parallèle à sa reconnexion, le ruisseau de Mauricemaison pour lui rendre ses capacités de zone de fraie : vous vous y opposez farouchement !

*Voilà une partie du bilan actuel et nous vous posons donc clairement les questions suivantes :*

***- Quel programme concret (mis à part les éternelles études) à la Fédération dans les prochaines années pour essayer de régler concrètement les problèmes de qualité des eaux et les dégradations des milieux aquatiques ?***

Vous semblez insinuer, Monsieur le Président, que les études menées par la Fédération ne servent à rien, laissez-moi vous prouver le contraire par quelques exemples :

Le premier se situe sur le territoire même de votre AAPPMA. Dans le cadre du contrat de rivière Doubs, les ruisseaux de Glère et de Bremoncourt ont fait l'objet de nombreuses investigations physico-chimiques, morphologiques et biologiques. Ces résultats, mauvais, vous ont été présentés personnellement. Outre un état de conservation morphologique exécrable de ces ruisseaux (un programme de restauration a été défini en conséquence), il apparaît également que la qualité de l'eau contraint le développement des populations piscicoles. Les points de rejets vous ont été montrés sur le terrain. La fatalité n'ayant que peu de prise à la Fédération, nous sommes allés avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs (EPTB), le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau, présenter ces résultats aux communes concernées. Des aides pour la création d'un Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été débloquées (mutualisation des moyens sur l'ensemble de la Communauté de Communes), et les diagnostics d'assainissement sont en cours. L'objectif est de supprimer ces rejets directs dans les ruisseaux de Glère et de Bremoncourt.

Autres exemples, suite à une étude menée par la Fédération et le Conseil Départemental du Doubs sur le ruisseau de Grandfontaine, il a été avéré que le ruisseau présentait des teneurs en métaux lourds extrêmement importantes. Leurs effets se traduisaient par des malformations des poissons du ruisseau. Les sources de pollution potentielles ont été circonscrites. Suite à ces constats remontés à l'Agence de l'Eau, cette dernière a décidé de mettre en place une opération collective avec les industriels du bassin versant hydrogéologique.

Enfin, certains des programmes de restauration morphologique définis par la Fédération sont engagés (ou sont en passe de l'être) sur plusieurs ruisseaux de première catégorie : ruisseau de Lougres (diagnostic Fédération en 2012) et ruisseau de Colombier-Fontaine (diagnostic Fédération en 2014).

L'affluent principal du Doubs franco-suisse sera restauré l'année prochaine sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche (coût total des travaux 600 000 euros !). Il en sera de même pour le ruisseau de Bénusse, dans la foulée.

Des études sur la restauration des frayères à brochets conduisent à de nombreux travaux ou à des modifications de gestion des niveaux par EDF lorsque la Fédération vient, une nouvelle fois, assister votre AAPPMA sur la retenue de Vaufrey !

Voilà pour ce qui est des « éternelles études », et la liste est loin d'être exhaustive...

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que, paradoxalement à vos propos, les demandes d'études spécifiques de votre part ne manquent pas : réalisations d'IBGN tous azimuts sur le Dessoubre uniquement (dans quel but ?) lorsque vous siégiez à la Fédération (monopolisant pour le seul compte de votre AAPPMA beaucoup de temps d'ingénierie fédérale), demande d'inventaires post-mortalités en 2014 sur le Dessoubre (demande à laquelle nous avons donné une suite favorable), demande d'inventaires destinés à « élucider » la problématique de la régression du vairon sur le Doubs Médian (qui seront de fait réalisés par la Fédération via le Contrat de Rivière en 2016), demande de recherche NPI sur le Dessoubre (toujours sans objectif précis), à laquelle la Fédération a répondu de bonne grâce en vous accordant une subvention de 50% non budgétée (à ce sujet nous attendons toujours le versement de votre part AAPPMA)...

Somme toutes, voici donc une majorité d'actions entreprises sur des secteurs non-réciprocaires et en faveur de votre AAPPMA en particulier.

La Fédération compte poursuivre ces démarches dans les prochaines années...

***- Quel projet concret à la Fédération pour ramener des pêcheurs au bord de l'eau ?***

Réponse : Poursuivre notre politique en direction des milieux et simplifier la lisibilité de l'accès à la pêche pour le pratiquant lambda. Ce sera indiqué dans le compte-rendu de l'AG des Présidents où il en a été fait allusion (+ de 5% de permis entre 2014 et 2015).

***AAPPMA de « Orsans »***

***Question : Quels recours contre les agriculteurs « pompeurs » d'eau dans la rivière en période de faible débit pendant la sécheresse ?***

Réponse : Ce sujet a été évoqué avec la DDT qui manque cruellement de moyens pour tout contrôler. N'hésitez pas cependant à transmettre tout renseignement utile (documents, photos... etc.).

***AAPPMA de « Villars sous Dampjoux »***

***Question : Concernant la passe à poissons/ruisseau Boulangerie de Noirefontaine : suite à la décision de l'ONEMA, il sera peut-être décidé de faire une passe à poissons. D'après Monsieur DEMOUGE (ancien Président de l'AAPPMA) et Monsieur LOICHOT, (garde de la société) ce ruisseau étant souvent asséché tout le long de l'année est-il judicieux d'engager des frais dans une passe à poissons à cet endroit-là ?***

Réponse : Après prise de renseignements, ce ruisseau est très temporairement en eau et le substrat est peu favorable à la reproduction de la truite qui serait éventuellement en migration à la recherche de frayère depuis le Doubs. Aucun poisson n'a jamais été observé d'ailleurs dans ce cours d'eau. De plus, il existe en aval du passage sous la RD 437 (buse crénelée) une marche infranchissable par toutes les espèces de poissons d'environ 1,5 m. Il est certain que rétablir la continuité en amont sans s'occuper du seuil aval n'est pas judicieux.

**NB : Les questions des AAPPMA de Pont de Roide, Nommay et de la PSB, réceptionnées hors délais, n'ont pas pu être intégrées au livret d'AG. Une réponse leur sera faite rapidement.**

## **Déplacements du Président Fédéral**

Déplacement du Président Georges LAURINE au cours de l'année 2015

Date	Motif	Déplacements	Missions	
<b>Janvier</b>				
6	Beure	170		
12	Beure	170		
15	Copil Ognon + Beure	85	96	
17	AG Présidents Besançon - Avec Mr MASSON	170		
19	Réunion de Service Beure	170		
23	Prestation serment Mr TINTI + Beure + EPTB	170	15	
26	Réunion FAR25 (hors FD) + Beure l'après-midi	85		
28	Réunion Ecophyto + Beure	170		
<b>TOTAUX</b>		<b>1 190</b>	<b>111</b>	<b>1 301</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions	
<b>Février</b>				
4	Beure - Rdv avec Mr BERGER de St Vit (annulé) + CA	170		
5	Beure	170		
7	Rdv aec Mr LEROUX (annulé) - Montbéliard	-		
9	URBFC (Dijon) + Beure	170	204	
12	Beure + Rurey	226		
13	Réunion Garderie à Montbéliard	-		
16	Réunion de Service + Entretiens avec le personnel à Beure	170		
17	Beure + DDT 170	170		
20	Réunion Garderie Doubs Moyen à Montbéliard	-		
23	Beure	170		
26	Rendez vous Mouthier + Beure	225		
27	Beure + CODERST + AG Mouthier à Lods	219		
		<b>1 690</b>	<b>204</b>	<b>1 894</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions
<b>Mars</b>			
3	Rdv chez Mr le Préfet + Beure	170	
5	Beure	170	
9	Beure - Réunion de Service + Chaumont (aller)	85	312
10	CA URNE à Chaumont (retour)	85	312
11	Beure + Commission Sites et Paysages + Larnod	109	
12	Beure + Commission Carrières	85	
24	Beure + Commission DDCSPP	170	
25	Cité Judiciaire Montbéliard	-	
26	Beure + CODERST	170	
27	CA URNE au Val d'Ajol	84	
28	AG Urne Val d'Ajol	189	
30	Beure - Réunion de Service	170	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 487</b>	<b>624</b>
			<b>2 111</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions
<b>Avril</b>			
7	Beure + (excusé Natura 2000)	170	
13	AG FAR 25 (hors FD) + passage à Beure	-	
15	Contrôle des Comptes (avec C. MONNIER)	170	
16	Réunion Doubs Franco-Suisse à Neuchâtel (C. TRIBOULET)	-	
19	AG FD25 à Pierrefontaine-les-Varans (transport Amicale)	-	
22	Beure + Rdv avec l'AAPPMA PSB	170	
23	Beure + CODERST + Colloque	170	
25	AG Chasseurs à Gonsans (excusé)		
27	Beure + Réunion de Service	170	
30	Beure + entrevue avec Mr GIBEY St Vit + médaille DELUZ	170	12
<b>TOTAUX</b>		<b>1 020</b>	<b>12</b>
			<b>1 032</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions
<b>Mai</b>			
13	Beure	170	
19	Beure + Réunion de Service	170	
20	Forum changement Climatique (excusé)	-	
21	Beure + CODERST	170	
27	Beure + rencontre avec Mr NOTTET Dépositaire	170	
<b>TOTAUX</b>		<b>680</b>	<b>-</b>
			<b>680</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions
<b>juin</b>			
10	Beure	170	
13	Beure - Commission Réciprocité	170	
15	Bavans - Besançon - Dijon URBFC (A/R)	374	
18	Beure - CODERST	170	
20-21-22	AG SNSAPL Paris + Congrès FNPF	52	
23	Beure - Réunion de service	170	
24	Réunion Vallée du Doubs à Mathay	28	
25	Beure	170	
29	Beure	170	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 474</b>	<b>-</b>
			<b>1 474</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions	
<b>Juillet</b>				
2	Beure + AAPPMA St Vit + Contrat Vallée du Doubs à Franois	170	20	
3	Hyèvre Paroisse Rdv avec Madame CLERC ERDF	38		
6	Beure Rdv Conseil Départemental Mr CAGNON	170		
9	Beure - Réunion de Service	170		
20	Pêches sur le Cusancin	116		
21	Pêches sur Mauricemaison	62		
22	Pêches sur le Dessoubre (décompte Août)	-		
27	Beure + Mairie de Saint Vit	34		
30	Beure	170		
<b>TOTAUX</b>		<b>930</b>	<b>20</b>	<b>950</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions	
<b>Aout</b>				
17	Début APN Fédéral à Beure	170		
18	APN Etang de l'Orme avec JJ. CLAUSSE + J. NICOLET	102		
19	Retour Bavans	117		
24	Beure	170		
27	APN Baume les Dames (Lonot) et Osselle (Centre d'Avoudrey)	115	102	
28	Pêche à Appenans	46		
30	Pêches Longevelle et Beussières	30		
<b>TOTAUX</b>		<b>750</b>	<b>102</b>	<b>852</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions
<b>septembre</b>			
1	Pêches Blussangeaux	26	
2	Pêches Baume les Dames (secteur aval)	96	
4	APN Osselle avec JJ. CLAUSSE	204	
8	Beure - Commission Carrières	170	
9	Beure - CA	170	
14	Beure - Réunion de service	170	
15	Mission Bavans-Besançon + URBFC avec C. CARLES	170	228
17	Beure - CODERST	170	
21	Beure	170	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 346</b>	<b>228</b>
			<b>1 574</b>

Date	Motif	Déplacements	Missions
<b>Octobre</b>			
13	Beure - Réunion de service	170	
16	Réunion FD avec l'EPTB	170	
17	Commission réciprocité	170	
19	Beure - travaux préparation AG des Présidents	170	
20	Rdv Gendarmerie de Pont de Roide dépôt de plainte		44
21	Beure et Départ pour Chaumont pour réunion URNE	85	322
22	Retour réunion URNE et passage à Beure	85	
24	AG des présidents à Quingey	208	
26	Beure	170	
28	Beure - Réunion concernant la mutuelle des salariés	170	
31	AG de Réciprocité à Besançon	170	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 568</b>	<b>366</b>
			<b>1 934</b>